

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Conférence des chefs d'État de la Cémac : Ali Bongo Ondimba attendu !

G.R.M
Libreville/Gabon

LA 15e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) se tient ce vendredi 17 mars 2023, à Yaoundé au Cameroun. Le président Ali Bongo Ondimba y est attendu, aux côtés de Paul Biya, hôte du sommet, et de ses homologues Denis Sassou Ngues-

so du Congo, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo de Guinée équatoriale, Faustin-Archange Touadéra de Centrafrique et Mahamat Idriss Déby du Tchad. Ces assises se tiennent dans un contexte marqué par un train de réformes institutionnelles entamées depuis 2006. Celles-ci ont abouti à des changements majeurs de son système institutionnel et de son mécanisme de financement, à travers la Taxe communautaire d'intégration



Photo: DR

Le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, lors de l'entretien accordé au président de la Cémac, Daniel Ona Ondo.

Paix et sécurité : "le point des avancées en Afrique centrale"

(TCI) dont la mobilisation rencontre un certain nombre de difficultés.

Les réformes institutionnelles sont devenues opérationnelles suite aux conclusions de la session ordinaire de la Conférence des chefs d'État des 16 et 17 janvier 2010 à Bangui. On se rappelle que, à cette occasion, les dirigeants de la sous-région

avaient mis fin au Consensus de Fort-Lamy et institué le principe de rotation, par ordre alphabétique des États membres, aux postes de premiers responsables au sein de tous les organes, institutions et institutions spécialisées de la Communauté. Si elle semble impulser une meilleure dynamique au processus d'intégration, il n'en

demeure pas moins que cette nouvelle organisation n'a pas permis de surmonter tous les défis liés à la gouvernance de la Cémac.

À noter que cette conférence va se tenir au moment où l'actuel président de la Commission de la Cémac, notre compatriote Daniel Ona Ondo, arrive au terme de son mandat de cinq ans.

Photo: FM/MOMBO/L'Union



Comme ici lors d'une précédente rencontre, les responsables des Nations unies de la sous-région se retrouvent à nouveau.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LIBREVILLE abrite à partir d'aujourd'hui, la réunion annuelle des chefs des entités des Nations unies de l'Afrique centrale (Ndlr : représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général des Nations unies, directeurs régionaux et coordinateurs résidents du système des Nations unies).

Objectif : dresser le bilan des défis émergents et persistants en matière de paix et de sécurité dans la sous-région. Les efforts inhérents à la prévention des conflits et consolidation de la paix, conformément au Cadre régional de prévention des conflits en Afrique centrale, seront également soumis à la réflexion des participants. L'Afrique centrale a enregistré des progrès dans le renforcement de la gouvernance mais il faut aussi constater une méfiance généralisée à l'égard des systèmes électoraux. Laquelle se traduit par une faible

participation des électeurs, un rejet des institutions électorales et des demandes de vérification et de recomptage des résultats des élections.

Une réunion de haut niveau tombant à point nommé, vu que cette année, plusieurs pays de la sous-région [République centrafricaine (RCA), République démocratique du Congo et Gabon] organisent diverses élections. Lesquelles doivent constituer des opportunités de consolidation des acquis démocratiques.

Outre les craintes des violences post-électorales, la lutte et la riposte contre les exactions des groupes armés occuperont une place prépondérante dans les échanges. Pour trouver des solutions idoines aux nombreuses problématiques, les responsables de l'ONU dans la sous-région vont œuvrer au renforcement de leur collaboration et par la même occasion identifier et partager les bonnes pratiques en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Biens mal acquis : le statut de partie civile accordé à l'État gabonais

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

À tout point de vue, c'est une victoire judiciaire importante qu'a obtenue l'État gabonais, mardi dernier, dans l'affaire dite des "biens mal acquis".

Et pour cause, la Cour d'appel de Paris lui a, en effet, reconnu le droit de se constituer partie civile. Ce qui lui confère désormais la capacité d'avoir accès aux pièces du dossier et de demander, le cas échéant, réparation du préjudice subi. De manière concrète, l'État gabonais est ainsi considéré comme victime des agissements d'individus qui se seraient constitués, aux yeux de la justice hexagonale, un patrimoine immobilier de manière illicite en France. Car, bien avant le 14 mars dernier, il avait été perçu plus tôt comme coupable. Cette victoire est d'autant plus



Photo: DR

La Cour d'appel de Paris.

retentissante que de tous les États africains mis en cause dans cette affaire, le Gabon est le seul à obtenir ce statut. Avec ceci que la Cour d'appel de Paris a, de fait, infirmé l'ordonnance rendue par le juge d'instruction le 7 février 2022. À travers laquelle, il déniait à l'État gabonais le droit de se constituer partie civile en considérant qu'il "n'avait pas pu prouver de préjudice en relation directe avec les infractions" en soulignant que celui-ci "conteste

la réalité des infractions dénoncées".

Avec ce statut, le Gabon pourra également demander la restitution des biens saisis par la justice française. D'autant plus que ceux-ci auraient été acquis avec de l'argent public.

Quoi qu'il en soit, cette affaire a longtemps envenimé les relations entre Libreville et Paris. Avec ce statut, celles-ci devraient se consolider davantage sur des bases plus saines.